

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 560

7 avril 2007

SOMMAIRE

Absolute Return Strategy Sicav	26841	Italfortune International Fund	26837
Alron 2000 S.A.	26845	L'Ariella S.A.	26855
Artistic Investments S.A.	26871	MainFirst	26835
Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A.	26846	Mangon Investments S.A.	26842
Atelier d'Architecture et de Design Yan- nick Koeune	26857	Multiple Managers Sicav	26844
Auf dem Monkeler	26879	Naked S.A. Luxembourg	26847
Augustus Incentive S.A.	26873	New Millennium	26848
Aunid S.A.	26851	NLD Activities S.A.	26847
Babalou Shipping Company S.A.	26871	Nord Européenne d'Investissement S.A.	26848
Baobab Holdings S.à r.l.	26859	Novamil Invest S.A.	26837
Beta Lux Selection	26852	Partnair Luxembourg S.A.	26848
Blue Danube Fund	26834	Paser Participations Holding S.A.	26851
Capital @ Work Umbrella Fund	26850	Pictet Funds (Europe) S.A.	26874
Ciments Luxembourgeois S.A.	26834	Privileged Investors	26838
Cochco S.A.	26858	Promedent	26866
ECM Real Estate Investments A.G.	26838	Punta S.A.	26849
ECM Real Estate Investments A.G.	26841	RedGold Diversified	26856
Enerfin S.A.	26845	Sabi Invest S.A.	26840
Eurofonprofit	26844	Saran S.A.	26835
EuWeHa S.A.	26857	Sepvar Holding	26849
FABS Luxembourg III S.A.	26859	SIF Investment Fund	26836
Fiver S.A.	26836	Soluparfi I S.A.	26853
Fondation de l'Architecture et de l'Ingé- rie, Luxembourg	26877	Sonate Finance Holding S.A.	26880
Fortescue Holding S.A.	26846	Soparsec S.A.	26843
Fortfinlux S.A.	26851	Specials Fund	26843
Gestalco S.A.	26836	Taxander Holding S.A.	26840
HSH S.A.	26837	The "B" Partners S.A.	26852
I.C.C.B.R.C. S.A.	26845	TP Luxembourg S.A.	26850
Immobilière Argile S.A.	26846	Vinia S.A.	26850
Infratil Airport Partners Holding S.A.	26879	Xademu Luxembourg Holding S.A.	26847
Insinger de Beaufort Manager Selection Si- cav	26843	Zen-Beauté	26875
International Hotel Development Compa- ny S.A.	26852	Zippy S.A.	26850

Blue Danube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 42.248.

Der Verwaltungsrat der obengenannten Sicav freut sich, die Aktionäre zur

JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

am 27. April 2007 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft einzuladen.

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung.
2. Anhörung und Abnahme der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Rechnungsprüfers.
3. Abnahme des Jahresberichtes sowie der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2006.
4. Beschluss über die Verwendung des Ertrages.
5. Entlastung der Verwaltungsräte bezüglich der Ausübung ihrer Pflichten während des Geschäftsjahres, das am 31. Dezember 2006 endete.
6. Satzungsgemäße Ernennungen.
7. Allfälliges.

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2006 steht den Aktionären am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für gültig gefasste Beschlüsse kein Quorum erforderlich ist. Beschlussfassungen bedürfen der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

Um an der Versammlung teilzunehmen, müssen Besitzer von Inhaberanteilen ihre Aktien zumindest 48 Stunden vor der Versammlung am Sitz der CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007031669/755/24.

Ciments Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 7.466.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A. sont priés d'assister le jeudi 26 avril 2007 au siège social de la société, Cimenterie, L-4222 Esch-sur-Alzette à:

1) l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à 11.00 heures, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la société.
2. Rapport de révision.
3. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2006.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

2) une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à 11.30 heures, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Constatation de la réalisation de la fusion, en application de l'article 278 et suivants de la loi sur les sociétés telle que modifiée, décidée par les conseils d'administration de la société CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 7.466, société absorbante, et de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MATERIAUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2A, Kalchesbrück, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 7.120, société absorbée, détenue à 100% par la société absorbante, conformément au projet de fusion reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 451 du 26 mars 2007, sans aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbante, ni par l'assemblée des actionnaires de la société absorbée, ne soit nécessaire, les conditions de l'article 279 ayant été observées et la fusion se trouvant réalisée un mois après le 26 mars 2007, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, aucun actionnaire d'une des sociétés concernées, spécialement de la société absorbante, n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

2. Changement de la dénomination sociale de la société de CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A. en CIMALUX S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CEMALUX SA.

Les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'Assemblée auront à se conformer à l'article 14 des statuts et devront déposer leurs actions cinq jours avant la date de l'Assemblée au siège social à Esch-sur-Alzette ou auprès de la FORTIS BANQUE LUXEMBOURG.

Les procurations devront être déposées au siège social trois jours avant la date de l'Assemblée.

Le quorum de présence requis par la loi pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions sur les points à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif des deux tiers des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2007.

P. Everard
Président

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030653/3412/47.

Saran S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 17.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 mai 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2007031110/755/20.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Die Aktionäre von MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable (die «Gesellschaft») werden vom Verwaltungsrat der Gesellschaft eingeladen, an der

ORDENTLICHEN JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 26. April 2007 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichts des Verwaltungsrats für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2006.
2. Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers.
3. Genehmigung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2006.
4. Gewinnverwendung.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2006.
6. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
7. Sonstiges.

Die in der Tagesordnung der Generalversammlung aufgeführten Beschlüsse erfordern kein besonderes Quorum und werden, falls sie von der Mehrzahl der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen werden, angenommen.

Die Besitzer von Inhaberaktien, die an der Generalversammlung teilnehmen oder vertreten werden möchten, werden gebeten FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Luxemburg darüber zu informieren und mindestens fünf Kalendertage vor dem 26. April 2007 ihre Aktien dort zu hinterlegen und die Sperrung dieser Aktien zu beantragen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007031671/755/25.

Fiver S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.018.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 mai 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030654/755/19.

SIF Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.632.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on 24 April 2007 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor,
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at 31 December 2006; allocation of the net results,
3. Discharge to the Directors,
4. Statutory Appointments,
5. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031672/584/20.

Gestalco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.999.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 avril 2007 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

26837

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031674/795/18.

HSH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 104.866.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 27, 2007* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031675/795/17.

Novamil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 100.958.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 26, 2007* at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031677/795/17.

Italfortune International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, on *April 24, 2007* at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor

2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2006
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Directors fees
7. Miscellaneous

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031685/584/25.

Privileged Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.173.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office on 25 April 2007 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and of the report of the Auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended December 31, 2006.
3. To allocate the net results.
4. To discharge the Directors in respect of the carrying out of their duties during the year ended December 31, 2006.
5. To renew of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031673/755/22.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Notice of Extraordinary General Meeting of Shareholders

to the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,

to the holders of the outstanding 92,710 Bonds issued on 31st July 2006 and of 22,502 Bonds issued on 10th August 2006, with ISIN Code XS0258853257,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007, with ISIN Code CZ0000000211

and to the holders of the outstanding 1,390,650 Warrants issued on 31st July 2006 and 337,530 Warrants issued on 10th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the «Meeting») will be held at its registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 April 2007 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To consider the special report of the Board of Directors in relation to the creation of a new authorised capital.
2. To resolve to cancel the existing authorized capital and to create a new authorized capital in an amount of nineteen million five hundred fifty thousand Euro (EUR 19,550,000.-) to be divided into eleven million five hundred thousand (11,500,000.-) shares, having a nominal value of one euro and seventy cents (EUR 1.70) per share and to further authorize and empower the Board of Directors to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the then existing shareholders of the Company in case of issue under the authorised capital of either (a) any shares to be delivered by the Company pursuant to the one million seven hundred twenty-eight thousand one hundred and eighty (1,728,180) warrants issued by the Company on 31 July 2006 and 10 August 2006, (b) up to one hundred eighteen thousand two hundred and sixty-three (118,263) shares to be delivered by the Company as a result of the allocation of any options to the management of the Company and its Group under any management option program as from time to time in effect, (c) up to one million five hundred thousand shares (1,500,000) shares under an equity-step-up-program, with a maximum duration of 4 years, with BANK AUSTRIA CREDITANSTALT AG and (d) any shares against payment in cash provided the newly issued shares will represent at most 5% of the issued capital at the time of issue in one calendar year and no more than 7,5% of the issued capital over a period of three consecutive years. This authorisation is valid during a period ending on 24 April 2012 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.
3. To consequently amend Article 5 of the articles of association of the Company with respect to the authorised capital.
4. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate provided a quorum of half of the shares issued and outstanding is reached. If the quorum is not reached at the first meeting a second meeting may be convened at which no quorum requirement shall apply. Resolutions shall be adopted by a majority of 2/3rds of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, («Clearstream») and UNIVYC, a.s. («UNIVYC»), and collectively with Clearstream the «Clearing Systems»).

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and UNIVYC in order to ensure delivery of their instructions to the Specialised Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or accountholder (each, an «Intermediary») are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Specialised Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Specialised Depository and the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers («formulaires»).

Relevant proxy forms and/or ballot papers («formulaires») may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Specialised Depository.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Specialised Depository relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper («formulaire») at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Specialised Depository or (to the satisfaction of such Specialised Depository) held to its order or under its control by Clearstream or any other depositary approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 5.00 p.m. on 23 April 2007.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxy holder, delivery of proxies and/or of ballot papers («formulaires») must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 5.00 p.m. on 23 April 2007.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company: ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: + 352 45123201

Attention: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Mr Pierre Lentz or Mr Cédric De Keyser

The details of the Specialised Depository are as follows:

Specialised Depository: CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: + 352 47677009/7411

Attention: Corporate Trust Department

Luxembourg, 5 April 2007.

Board of Directors.

Référence de publication: 2007031684/534/91.

Sabi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.279.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 27, 2007* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement,
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations,
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031679/795/17.

Taxander Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.120.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *27 avril 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031680/795/18.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.086.

We have the honour to invite the shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company, *on April 25, 2007* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended December 31, 2006
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031678/584/21.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Notice of shareholders

to the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,

to the holders of the outstanding 92,710 Bonds issued on 31st July 2006 and of 22,502 Bonds issued on 10th August 2006, with ISIN Code XS0258853257,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007, with ISIN Code CZ0000000211

and to the holders of the outstanding 1,390,650 Warrants issued on 31st July 2006 and 337,530 Warrants issued on 10th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the «Meeting») will be held at its registered office in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *24 April 2007* at 10.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditors on the statutory and consolidated accounts of the Company as at 31 December 2006.
2. Approval of the statutory accounts as at 31 December 2006.
3. Approval of the consolidated accounts as at 31 December 2006.
4. Allocation of the net results.
5. Appointment of a Luxembourg independent auditor (réviseur d'entreprises), DELOITTE S.A., in replacement of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. and the Czech Auditor, DELOITTE AUDIT s.r.o, for a period ending immediately after the next annual general meeting of shareholders, to audit both the statutory and the consolidated accounts of the Company.
6. Re-election of Mrs Jana Zejdlikova as director of the Company for a term ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009.
7. Discharge to the members of the board of directors and to the auditors.
8. Approval of directors remuneration.
9. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate regardless of the percentage of the Company's corporate capital being represented. Resolutions shall be adopted by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the Meeting.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, («Clearstream») and UNIVYC, a.s. («UNIVYC»), and collectively with Clearstream the «Clearing Systems»).

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and UNIVYC in order to ensure delivery of their instructions to the Specialised Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or account holder (each, an «Intermediary») are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Specialised Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Specialised Depository and the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers («formulaires»).

Relevant proxy forms and/or ballot papers («formulaires») may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Specialised Depository.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Specialised Depository relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper («formulaire») at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Specialised Depository or (to the satisfaction of such Specialised Depository) held to its order or under its control by Clearstream or any other depository approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 5.00 p.m. on 23 April 2007.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxy holder, delivery of proxies and/or of ballot papers («formulaires») must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 5.00 p.m. on 23 April 2007.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company: ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: + 352 45123201

Attention: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Mr Pierre Lentz or Mr Cédric De Keyser

The details of the Specialised Depository are as follows:

Specialised Depository: CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Fax: + 352 476777411

Attention: Corporate Trust Department

Luxembourg, 5 April 2007.

Board of Directors.

Référence de publication: 2007031686/534/77.

Mangon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.225.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 27 avril 2007 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007031682/29/19.

Soparsec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026085/755/19.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.761.

We have the honour to invite the shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company, on April 25, 2007 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2006
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031683/584/21.

Specials Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.396.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of SPECIALS FUND will be held at the registered office on 25 April 2007 at 11.30 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

26844

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Directors and of the report of the Auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations for the year ended December 31, 2006.
3. To allocate the net results.
4. To discharge the Directors in respect of the carrying out of their duties during the year ended December 31, 2006.
5. To renew of the mandates of the Directors and of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031676/755/22.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company, on *April 24, 2007* at 2.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2006
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031681/584/21.

Multiple Managers Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.934.

We have the honour to invite the shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the Company, on *April 25, 2007* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2006
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Directors' fees
7. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007031687/584/21.

Alron 2000 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.712.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *19 avril 2007* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026086/755/18.

Enerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.952.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *17 avril 2007* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027424/506/16.

I.C.C.B.R.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.647.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2007* à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005 et 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027470/795/18.

Assa Abloy Incentive 2004 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.820.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg on 18th April 2007 at 14.00 p.m. or any adjourned meeting with the following agenda:

Agenda:

- I. Approval of the annual accounts for the years ended December 31, 2005 and December 31, 2006, the management report and the statutory auditor's report thereon.
- II. Allocation of the results.
- III. Discharge to the directors and the auditor for the performance of their duties for the accounts for the years ended December 31, 2005 and December 31, 2006.
- IV. Re-election of the current directors except Mr Frank Welman and Mr Koen van Baren.
- V. Election of two new C-directors from the following proposals made by the Board of Directors: Mr Benoît Nasr or Mr Pierre van Halteren and Mr Jean-Christophe Dauphin or Mr Christophe Fasbender.
- VI. Re-election of the current auditor.
- VII. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027483/29/23.

Immobilière Argile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 avril 2007 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027471/795/18.

Fortescue Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 81.640.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 16 avril 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, 9, rue de Saint-Hubert L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, présentation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2006
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Ratification de la nomination de Monsieur Camille Cigrang en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Theisen, décédé.

5. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Nominations
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028730/578/21.

Naked S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 102.293.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 avril 2007* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants,
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission,
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027472/795/20.

NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 2007* à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027473/795/18.

Xademu Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 26.761.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the postponed

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 16th, 2007* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor

4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignations
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027480/795/17.

Nord Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.020.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 2007* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027474/795/18.

Partnair Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 2007* à 13.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027475/795/18.

New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.256.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *18 avril 2007* à 10.00 heures au siège social de la Sicav, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des réviseurs d'entreprise pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats.

4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprise pour l'exercice de leur mandat.
5. Nominations statutaires.
6. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

En Italie:

ICCREA BANCA S.p.A

Via Lucrezia Romana, n.41-47

I-00178 Roma

A Luxembourg :

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027485/755/30.

Punta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *18 avril 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027476/795/18.

Sepvar Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 6.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *16 avril 2007* à 11.00 heures au 23, avenue Monterey, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027477/795/15.

Zippy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.219.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027481/795/17.

TP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.281.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 16, 2007* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2006
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027478/795/15.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *17 avril 2007* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027479/795/15.

Capital @ Work Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.661.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de la société qui se tiendra le *16 avril 2007* à 15.00 heures au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006; affectation des résultats;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027835/584/20.

Aunid S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.722.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le *16 avril 2007* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027824/1023/17.

Fortfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be exceptionally held on *April 16, 2007* at 11.30, at the company's registered office 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the audited financial accounts for the year 2006 as well as decision on the appropriation of the result.
3. Discharge to the Board of Directors and to the statutory auditor for the period elapsed.
4. Any other business, properly brought before the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007027484/29/16.

Paser Participations Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *16 avril 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027826/1023/16.

The "B" Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.727.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *17 avril 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027827/1023/17.

International Hotel Development Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 9.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *17 avril 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027846/1023/17.

Beta Lux Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.324.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de BETA LUX SELECTION se tiendra au siège de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le mercredi *18 avril 2007* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2006.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, aux guichets de l'agent chargé du service financier, tel que mentionné dans le prospectus.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027829/755/25.

Soluparfi I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 74.220.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SOLUPARFI I S.A., R.C.S. Luxembourg B No 74.220, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 357 du 18 mai 2000.

Les statuts de la dite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 205 du 17 mars 2001.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Maurice Houssa, demeurant professionnellement à 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est tenue le 4 décembre 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. Aucune action sur cent quarante-six mille soixante-douze (146.072) actions sans désignation de valeur nominale étant présente ou dûment représentée à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- La présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2156 du 17 novembre 2006 et Numéro 2264 du 4 décembre 2006 ainsi qu'au Tageblatt des 24 novembre et 4 décembre 2006 et qu'au Luxemburger Wort des 17 novembre et 4 décembre 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre les sociétés anonymes SOLUPARFI I S.A. et CARIMA S.A., ayant toute deux leur siège à Luxembourg.

2. Approbation du rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Approbation du projet de fusion publié au Mémorial C No 2061 du 3 novembre 2006.

5. Constatation de la réalisation de la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2006.

6. Divers.

III.- Que dans leurs réunions respectives des 25 et 23 octobre 2006, les Conseils d'Administration de SOLUPARFI I S.A. et de CARIMA S.A. ont, conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, approuvé un projet de

fusion de la société SOLUPARFI S.A. et de la société CARIMA S.A., par voie d'absorption de la dernière par la première société.

Ce projet de fusion a été publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 2061 du 3 novembre 2006.

IV.- Que, conformément aux articles 265 et 266 de la loi, un rapport a été établi par le Conseil d'Administration et un autre rapport a été établi par le réviseur d'entreprises DEBELUX, ayant son siège à Luxembourg, en date du 30 octobre 2006 pour les actionnaires de SOLUPARFI I S.A. ainsi que par le réviseur d'entreprises COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION pour les actionnaires de CARIMA S.A.

Ces rapports resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

V.- Que, conformément aux dispositions de l'article 267 de la loi, le projet de fusion, les comptes annuels, les rapports de gestion ainsi que les rapports précités de la Société ont été tenus à disposition pour inspection au siège social de la Société un mois avant la présente assemblée.

VI.- Qu'aucun créancier de la Société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la loi.

VII.- Que les actionnaires présents ou dûment représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

VIII.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que sur cent quarante-six mille soixante-douze (146.072) actions sans désignation de valeur nominale, une (1) action sans désignation de valeur nominale est présente ou dûment représentée à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration prescrit par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport de l'expert indépendant prescrit par l'article 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion publié au Mémorial C No 2061 du 3 novembre 2006.

Suivant ce projet de fusion les actionnaires de CARIMA S.A. recevront pour chaque action qu'ils détiennent dans la société 32,05897 actions nouvelles de SOLUPARFI I S.A.

Cinquième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la fusion avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le conseil d'administration en place est révoqué dans son ensemble et sont nommés au poste d'administrateur:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Maurice Houssa, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Céline Stein, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes en place est révoqué et l'assemblée désigne la société MAZARS comme nouveau commissaire aux comptes.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. Houssa, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 8, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007026096/230/105.

(070020686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

L'Ariella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 97.532.

L'an deux mille six, le six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'ARIELLA S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97.532, constituée suivant acte reçu le 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 19 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée à Mersch.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La société anonyme CONSEIL COMPTABLE S.A., ayant son siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hy-

pothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 octobre 2006, vol. 438, fol. 49, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007026072/242/61.

(070020636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

RedGold Diversified, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.022.

L'an deux mille six, le quinze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDGOLD DIVERSIFIED, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, R.C. Luxembourg section B numéro 90.022, constituée suivant acte reçu le 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1808 du 21 décembre 2002 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte à dix heures, présidée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 581 (cinq cent quatre-vingt-une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Dissolution de la Société.

2.- Nomination de la SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET CIE S.A., Genève, en qualité de liquidateur représenté en tant que tel par Monsieur Jean-Charles d'Oncieu de Chaffardon et détermination de ses pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur avec effet immédiat:

La SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET CIE S.A., Genève, représentée en tant que telle par Monsieur Jean-Charles d'Oncieu de Chaffardon.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

La rémunération du liquidateur sera établie conformément à la réglementation et aux usages en vigueur au Grand-duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 novembre 2006, vol. 438, fol. 91, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007026074/242/60.

(070020637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

EuWeHa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 71.834.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 13. September 2006

Die Hauptversammlung stellt fest, dass Herr Roland Umhau auf der Ordentlichen Hauptversammlung vom 26. Juni 2000 von seinem Posten als Verwaltungsratsmitglied abberufen worden ist. Das Mitglied des Verwaltungsrates Charles Kaufhold wird mit sofortiger Wirkung von seinem Amt abberufen. An seiner Stelle ernannt die Hauptversammlung Herrn Rechtsanwalt Gunter Tarkotta, geboren am 23. März 1960 in D-Großhain, mit beruflicher Anschrift in D-01099 Dresden, Königsbrücker Str. 61, zum Mitglied des Verwaltungsrates. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars werden bis zu der Hauptversammlung verlängert, die über die Jahresabschlüsse 2004 und 2005 befindet.

Der Sitz der Gesellschaft wird auf 101, avenue du Bois in L-1250 Luxembourg verlegt.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007025627/607/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Atelier d'Architecture et de Design Yannick Koeune, Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 7, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 89.550.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Yannick Koeune, architecte, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 79, avenue de la Gare.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN YANNICK KOEUNE S.A., établie et ayant son siège à L-2732 Luxembourg, 7, rue Wilson, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.550, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1700 du 28 novembre 2002.

Que le capital social de la société est fixé à 32.000,- EUR représenté par 100 actions d'une valeur nominale de 320,- EUR chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que le comparant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN YANNICK KOEUNE S.A., préqualifiée.

Que le comparant réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN YANNICK KOEUNE S.A. avec effet immédiat.

Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'il déclare encore que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et que le passif connu de la société a été payé ou provisionné et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ATELIER D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN YANNICK KOEUNE S.A.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Koeune, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 25, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial C.

Hesperange, le lundi 15 janvier 2006.

M. Decker.

Référence de publication: 2007026035/241/47.

(070020453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Cochco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 45.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour COCHCO S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

S. Wellers / M. Pietropaolo-Del Col

Référence de publication: 2007026043/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00207. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

FABS Luxembourg III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 83.254.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège social de la Société le 30 janvier 2007, que:

1. les démissions de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et Jan Willem van Koeverden Brouwer de leur fonction d'administrateurs ont été acceptées avec effet au 30 janvier 2007;

2. En remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et Jan Willem van Koeverden Brouwer, Messieurs Paul van Baarle et Jorge Pérez Lozano, tous deux demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont été élus administrateurs de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007026472/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Baobab Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.020.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- PIM WAREHOUSE INC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA, 19801, registered under File Number 3303812 with Delaware Secretary of State,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New Jersey, on 25 January 2007.

- GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B 103.370,

here represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 24 January 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale; exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BAOBAB HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. - Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers

and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

- four hundred and ninety-nine (499) shares have been subscribed by PIM WAREHOUSE INC, prenamed; and
- one (1) share has been subscribed by GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the shareholders

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Bodo Demisch, born 2 October 1944 in Hahnenklee, Germany, Company Director, with professional address at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
 - Mr Philip Barrett, born 5 May 1968 in Aylesbury, England, Company Director, with professional address at 5th Floor, Queensbury House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE, and
 - Mr Jonathan Short, born 19 July 1961 in Bromley, England, Company Director, with professional address at 5th Floor, Queensbury House, 3 Old Burlington Street, London W1S 3AE.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by her name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- PIM WAREHOUSE INC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA, 19801, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3303812,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au New-Jersey, le 25 janvier 2007.

- GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.370,

ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 24 janvier 2007.

Les procurations paraphées ne varientur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend le nom de BAOBAB HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. - Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

- PIM WAREHOUSE INC, prénommée, a souscrit quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales;
- GERMAN RESIDENTIAL INVESTMENT S.à r.l., prénommée, a souscrit une (1) part sociale.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Bodo Demisch, né le 2 octobre 1944, Hahnenklee, Allemagne, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
 - b) Monsieur Philip Barrett, né le 5 mai 1968, à Aylesbury, Angleterre, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 5th Floor, Queensbury House, 3 Old Burlington Street, Londres W1S 3AE, et
 - c) Monsieur Jonathan Short, né le 19 juillet 1961 à Bomley, Angleterre, directeur de société, ayant son adresse professionnelle au 5th Floor, Queensbury House, 3 Old Burlington Street, Londres W1S 3AE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2007, Relation: EAC 2007 255. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007026033/239/349.

(070020657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Promedent, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 21.735.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Armand Hamling, directeur, demeurant à L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- La société anonyme de droit belge dénommée OMEGA PHARMA NV, ayant son siège social à B 9.810 Nazareth, 26, Venecoweg, inscrite à la BANQUE - CARREFOUR DES ENTREPRISES à Gand sous le numéro 0431.676.229,

représentée par:

- Monsieur Marc Coucke, directeur de sociétés, demeurant à B-8570 Anzegem, Waregemstraat 26, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société;

- la société SAM SABBE BVBA, ayant son siège social à B-8490 Jabbeke, Eikendreef 25, inscrite à la BANQUE - CARREFOUR DES ENTREPRISES à Wilrijk sous le numéro 0870.070.303, représentée par Monsieur Sam Sabbe, administrateur de sociétés, demeurant à B-8490 Jabbeke, Eikendreef 25, agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société;

avec pouvoir d'engager celle-ci par leur signature conjointe, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nazareth en date du 15 janvier 2007.

2.- La société anonyme de droit néerlandais OMEGA PHARMA HOLDING NEDERLAND BV, ayant son siège social à NL-3029 BS Rotterdam, Keileweg 8, inscrite au registre de commerce à Rotterdam sous le numéro 09091869,

représentée par:

- Monsieur Sam Sabbe, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société;

- Monsieur Antonius Scheepens, directeur de sociétés, demeurant à NL-5242 AJ Rosmalen, J. de la Courtlaan 6, agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société;

avec pouvoir d'engager celle-ci par signature individuelle,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rotterdam en date du 24 janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés suite aux résolutions prises ci-dessous de la société à responsabilité limitée PROMEDENT avec siège social à L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1984, publié au Mémorial C numéro 212 du 8 août 1984, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 21.735.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, préqualifié, en date du 4 avril 1986, publié au Mémorial C numéro 172 du 28 juin 1986.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 février 1988, publié au Mémorial C numéro 139 du 26 mai 1988.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 août 1991, publié au Mémorial C numéro 73 du 3 mars 1992.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, préqualifié, en date du 8 février 1994, publié au Mémorial C numéro 210 du 30 mai 1994.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange, en date du 16 juin 1995, publié au Mémorial C de 1995 à la page 21632.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants, agissant en leur dite qualité, constatent que suivant un extrait d'assemblée générale extraordinaire tenu sous seing privé le 27 juin 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette le 22 août 2001, volume 320, folio 81, case 9/1, l'adresse de la société a été transféré de L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital à L-4384 Ehlerange (Commune de Sanem), 19, Zare-Ouest.

En conséquence, ils décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Ehlerange (Commune de Sanem).»

Le deuxième alinéa reste inchangé.

Deuxième résolution

Les comparants, agissant en leur dite qualité, constatent que suivant un extrait d'assemblée générale extraordinaire tenu sous seing privé le 27 juin 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette le 22 août 2001, volume 320, folio 81, case 9/1, l'assemblée avait donné agrégation de quatre cessions de parts intervenues entre:

1. Monsieur Armand Hamling, directeur, demeurant à L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord, et la société anonyme PROMEDENT MEDICAL SUPPLIES S.A., avec siège social à L-4137 Esch-sur-Alzette, 35, rue de l'Hôpital, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.863, à concurrence d'une (1) part sociale d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF);

2. PROMEDENT MEDICAL SUPPLIES S.A., préqualifiée, et la société anonyme de droit belge OMEGA PHARMA NV, avec siège social à B-9810 Nazareth, 26, Venecoweg, inscrite à la BANQUE - CARREFOUR DES ENTREPRISES à Gand sous le numéro 0431.676.229, à concurrence de quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune;

3. Monsieur Jerry Vivani, représentant, demeurant à L-4561 Differdange, 40, rue du Funiculaire, et la société anonyme de droit belge OMEGA PHARMA NV, préqualifiée, à concurrence de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune;

4. Monsieur Bernard Vidali, représentant, demeurant à L-6942 Niederanven, 5, rue Nie. Emeringer, et la société anonyme de droit belge OMEGA PHARMA NV, préqualifiée, à concurrence de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les comparants, agissant en leur dite qualité pour le compte de la société PROMEDENT déclarent expressément considérer ces cessions comme dûment significées à la société.

Les différentes cessions ont été faites contre paiement de montants qui ont été payés avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Les différents cessionnaires entreront en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supporteront toutes les charges et obligations à partir de ce jour, les différents cédants les subrogeant dans leurs droits.

Les comparants agissant en leur dite qualité, déclarent accepter les dites cessions.

Troisième résolution

La société OMEGA PHARMA HOLDING NEDERLAND BV, ayant son siège social à NL-3029 BS Rotterdam, Keileweg 8, inscrite au registre de commerce à Rotterdam sous le numéro 09091869, représentée par Monsieur Sam Sabbe, prénommé et Monsieur Antonius Scheepens, directeur de sociétés, demeurant à NL-5242 AJ Rosmalen, J. de la Courtlaan 6, agissant en leurs qualités d'administrateurs de ladite société, avec pouvoir d'engager celle-ci par signature individuelle, déclare que la société anonyme de droit belge dénommée OMEGA PHARMA NV, ayant son siège social à B-9810 Nazareth, 26, Venecoweg, inscrite à la BANQUE - CARREFOUR DES ENTREPRISES à Gand sous le numéro 0431.676.229, lui a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait dans la prédite société PROMEDENT, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 16 janvier 2007, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les comparants, agissant en leur dite qualité pour le compte de la société PROMEDENT, déclarent expressément considérer ces cessions comme dûment significées à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire la société OMEGA PHARMA HOLDING NEDERLAND BV prénommée, entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, la cédante le subrogeant dans ses droits.

Les comparants agissant en leur dite qualité, déclarent accepter ladite cession.

Quatrième résolution

Les comparants décident de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- Euro (un euro), de sorte que le capital social sera de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

Cinquième résolution

Les comparants décident de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76 EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), par voie d'augmentation de capital d'un montant de mille cinquante-trois euros vingt-quatre cents (1.053,24 EUR) sans émission de parts nouvelles, intégralement libéré en espèces par les associés au prorata de leur participation, dans le capital social ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire sur le vu de pièces justificatives.

Sixième résolution

Les comparants décident de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

Septième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les comparants décident de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cinq mille parts sociales (5.000), de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1) La société OMEGA PHARMA HOLDING NEDERLAND BV, prénommée, une part	1
2) La société anonyme OMEGA PHARMA NV, prénommée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts	4.999
Total: cinq mille parts	5.000»

Huitième résolution

Les comparants décident de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- le commerce en gros d'articles et d'accessoires pour pharmacies, maisons de soins, hôpitaux, médecins et médecins-dentistes;
- la représentation d'articles et d'équipements pour pharmacies, maisons de soins, hôpitaux, médecins et médecins-dentistes;
- toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières et rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut d'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.»

Neuvième résolution

Les comparants déclarent accepter les démissions des gérants de la société, à savoir la société anonyme PROMEDENT MEDICAL SUPPLIES S.A. et Monsieur Armand Hamling, sur le vu d'écrits sous seing privé datés du 24 janvier 2007 lesquels resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ils leur accordent bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

Les comparants décident de transformer la société à responsabilité limitée PROMEDENT en société anonyme.

Onzième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, les comparants décident qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre 1^{er} .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de PROMEDENT.

Art. 2. Le siège social est établi à Ehlerange (Commune de Sanem).

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- le commerce en gros d'articles et d'accessoires pour pharmacies, maisons de soins, hôpitaux, médecins et médecins-dentistes;

- la représentation d'articles et d'équipements pour pharmacies, maisons de soins, hôpitaux, médecins et médecins-dentistes;
- toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières et rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut d'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions, de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre II.- Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou telefax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme ou telefax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de co-signature obligatoire.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 14.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.
Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5,00%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10,00%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la société transformée, se terminera le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle de la société transformée se tiendra en 2008.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1) La société OMEGA PHARMA HOLDING NEDERLAND BV, prénommée, une action	1
2) La société anonyme OMEGA PHARMA NV, prénommée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
Total: cinq mille actions	5.000»

Douzième résolution

Et à l'instant l'assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, a procédé aux nominations suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Monsieur Armand Hamling, directeur, né le 2 septembre 1953 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4469 Soleuvre, 3, rue du Nord.

b. La société SAM SABBE BVBA, ayant son siège social à B-8490 Jabbeke, Eikendreef 25, inscrite à la BANQUE - CARREFOUR DES ENTREPRISES à Gand sous le numéro 0870.070.303.

c. Monsieur Antonius Scheepens, directeur de société, né le 2 avril 1948 à Vught (NL), demeurant à NL-5242 AJ Rosmalen, J. de la Courtlaan 6.

d. Monsieur Luc Moons, directeur d'exportation, né le 15 septembre 1962 à Mortsel (B), demeurant à B-2550 Kontich, Reepkenslei 14.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme BUREAU COMPTABLE ET FISCAL GRÄSER S.A., ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, 19, Zare-Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.118.

3) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

4) L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

5) Faisant usage de la faculté offerte par l'article 9 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle de la société Monsieur Armand Hamling, préqualifié.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Hamling, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2007, vol. 924, fol. 53, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007026979/272/283.

(070021223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Babalou Shipping Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.633.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 janvier 2007 que:

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12, à été nommé membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Alex E. Jackson, demeurant à Londres (Angleterre).

- Les mandats des membres du conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008:

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62.985;

- Monsieur André Harpes, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.204, a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Pierre Feltgen, demeurant à Luxembourg.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028841/1285/28.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Artistic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 78.844.

L'an deux mille sept, le onze janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARTISTIC INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 391 du 29 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adelaïde, R.C.S. Luxembourg B 114.190.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, F. Collot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 58, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007026627/220/62.

(070021281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Augustus Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 89.582.

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUGUSTUS INCENTIVE S.A., avec siège social à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 29 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 709 du 18 décembre 1997,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 89.582,

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures et désigne comme président et scrutateur Madame Joëlle Wurth, administrateur, avec adresse professionnelle à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Grevenknapp.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démission du conseil d'administration avec décharge,
2. Dissolution anticipée de la société,
3. Nomination d'un liquidateur.
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer telle qu'elle est constituée.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration, et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des liquidateurs à un.

Est nommée liquidateur: la société COMPTA SERVICES & PARTNERS S.à.r.l. dont le siège social est à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 104.830.

Quatrième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de son pouvoir qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.15 heures

26874

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J. Wurth, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 décembre 2006, vol. 321, fol. 34, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 janvier 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007028165/2724/69.

(070014261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pictet Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.329.

L'an deux mille six, le vingt-huitième jour du mois de décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de PICTET FUNDS (EUROPE) S.A., («la Société») une société anonyme ayant son siège social au 3, boulevard Royal, Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 14 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 321 en date du 13 juillet 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B N ° 51.329,

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné en qualité de secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en qualité de scrutateur Matthieu Chambon, maître en - droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par le comparant resteront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la dite liste de présence que toutes les actions actuellement émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'a été nécessaire.

III. Il résulte de ce qui précède que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel d'un million cinq cent mille Francs Suisses (CHF 1.500.000,-) à quatre millions cinq cent mille Francs Suisses (CHF 4.500.000,-) par un apport en numéraires par PICTET FUNDS S.A. Genève à la Société et l'émission consécutive de trois mille (3.000) actions entièrement libérées d'une valeur nominative de mille francs suisses (CHF 1.000,-) pour un montant de trois millions de Francs Suisses (CHF 3.000.000,-).

2) Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société de manière à lire ce qui suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre millions cinq cent mille Francs Suisses (CHF 4.500.000,-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,-) par

action, libérées à concurrence de quatre millions cinq cent mille Francs Suisses (CHF 4.500.000,-). Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jacques de Saussure, banquier, demeurant à Genève	1 action
2) PICTET FUNDS S.A. GENEVE, société anonyme de droit Suisse, ayant son siège social à Genève	4.499 actions
Total:	4.500 actions»

Après avoir délibéré, l'Assemblée celle-ci décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel d'un million cinq cent mille Francs Suisses (CHF 1.500.000,-) à quatre millions cinq cent mille Francs Suisses (CHF 4.500.000,-) par l'apport en numéraires pour un montant de trois millions de Francs Suisses (CHF 3.000.000,-) par émission de trois mille (3.000) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,-) chacune, ayant les mêmes avantages que les actions existantes.

En accord avec Monsieur Jacques de Saussure, représentée par Matthieu Chambon, prénommé, qui renonce expressément à son droit préférentiel de souscription en vertu d'une procuration sous seing privé, donné à Genève, le 28 décembre 2006, les trois mille (3.000) actions sont souscrites à l'instant même par PICTET FUNDS S.A. Genève, représentée par Matthieu Chambon, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donné à Genève, le 22 décembre 2006.

Les trois mille (3.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trois millions de Francs Suisses (CHF 3.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société de manière à lire ce qui suit:

«Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent mille Francs Suisses (CHF 4.500.000,-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,-) par action, chacune entièrement libérée.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jacques de Saussure, banquier, demeurant à Genève	1 action
2) PICTET FUNDS S.A. GENEVE, société anonyme de droit Suisse, ayant son siège social à Genève	4.499 actions
Total:	4.500 actions»

Depenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges quels qu'ils soient, qui devront être supportés par la Société, sont évalués à 21.500,- euros.

Fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé, ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, M. Chambon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 17, case 1. — Reçu 18.682,28 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026952/211/81.

(070021256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Zen-Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 48, rue P. d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 124.065.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Danielle Hueter, employée privée, demeurant à L- 6970 Hostert, 96, rue Andethana.
2. Mademoiselle Julienne Mabenga, esthéticienne, demeurant à L-5710 Aspelt, 48, rue P. d'Aspelt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentais d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de ZEN-BEAUTE.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Aspelt.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de beauté avec vente d'articles de la branche.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentais, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Mademoiselle Danielle Hueter, cinquante parts sociales	50
2. Mademoiselle Julienne Mabenga, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante technique, Mademoiselle Julienne Mabenga,
- Est nommée gérante administrative, Mademoiselle Danielle Hueter,
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et de la gérante administrative.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-5710 Aspelt, 48, rue P. d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentale, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Hueter, J. Mabenga, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 31 janvier 2007, MER/2007/65, vol. 439, fol. 43, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 février 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007026745/232/90.

(070021294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Académie.

R.C.S. Luxembourg G 115.

Extrait du rapport

Rapport réunion CA-III/2006

Réunion: Conseil d'Administration 20 novembre 2006 15.00 -19.00 heures

Administrateurs présents:

François Valentiny, Président (mandataire de Bohdan Paczowski)

Alain Linster, Vice-Président

Jacques Brauch, Trésorier

Pierre Ahlborn

Christian Bauer

Jim Clemes

Martin Lammar

Nico Steinmetz (mandataire de Philippe Schmit)

Administrateurs excusés:

André Lavandier

Claudine Hemmer

Philippe Schmit (procuration à N. Steinmetz)

Bohdan Paczowski (procuration à F. Valentiny)

Coordinatrices présentes:

Andrea Rumpf, Coordinatrice Générale

Anouk Bernard, Coordinatrice Adjointe

Invités 16.00 et 17.00 heures

Tatiana Fabeck

Stefano Moreno

John Voncken

Distribution

1. Présentation du budget 2006 réactualisé (rapport)
2. Programme provisoire 2007
3. Budget 2007 (projet)

Top 2- CA-III/2006 Désignation de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration

F. Valentiny

- Ont renouvelé leurs mandats de 5 ans au Conseil d'Administration en juin 2006: Christian Bauer, Jacques Brauch, Alain Linster, Martin Lammar, Philippe Schmit

- N'ont pas renouvelé leurs mandats: Josée Kirps, Danièle Wagener

- Au nom du Comité de Direction, le président propose des candidats pour les 3 mandats vacants:

- Tatiana Fabeck, architecte, membre du Comité de Direction depuis 2006

- Stefano Moreno, architecte, membre du Comité de Direction depuis 2006

- John Voncken, architecte, Service des Sites et Monuments, membre de la Fondation

- Le Conseil procède au vote.

- ...

- Résultat du vote: Les propositions des trois nouveaux mandataires sont approuvées par une majorité de 2/3

Composition du Conseil d'Administration après vote:

Administrateurs 20 novembre 2006:

1. François Valentiny, Président, architecte
2. Alain Linster, Vice-Président, architecte
3. Jacques Brauch, trésorier, ingénieur
4. Pierre Ahlborn, administrateur délégué BANQUE DE LUXEMBOURG
5. Christian Bauer, architecte
6. Jim Cledes, architecte
7. Tatiana Fabeck, architecte
8. Claudine Hemmer, représentant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, architecte
9. Martin Lammar, Président de l'OAI, architecte
10. André Lavandier, ingénieur
11. Stefano Moreno, architecte
12. Bohdan Paczowski, Président honoraire, architecte
13. Philippe Schmit, architecte
14. Nico Steinmetz, architecte
15. John Voncken, Service des Sites et Monuments, architecte

- ...

Luxembourg, le 9 décembre 2006.

F. Valentiny / A. Rumpf

Président / Directrice

Référence de publication: 2007028977/5785/71.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01104. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Auf dem Monkeler, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle Monkeler.
R.C.S. Luxembourg E 2.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007028984/239/12.

(070019327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Infratil Airport Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 75.649.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on twenty-fourth day of January.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mrs Halima Bouguattaya, private employee, residing professionally in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich (the «Proxyholder») acting as a special proxy of H.R.L. MORRISON & CO GROUP LIMITED having its registered office in Wellington, 97, The Terrace (New Zealand), (the «Sole Shareholder») by virtue of a proxy under private seal given on December 31st, 2006,

which, after having been initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with the present deed.

The Proxyholder declared and requested the notary to act the following:

I. INFRATIL AIRPORT PARTNERS HOLDING S.A. (the «Company»), a company having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 75.649 and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated as of April 13m, 2000, published in the Mémorial C, n^o 625 dated September 2nd, 2000

II. The subscribed capital of the Company is presently fixed at forty thousand euro (EUR 40,000.-) divided into four thousand (4,000) redeemable shares with a par value often euro (EUR 10.-) each;

III. The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;

IV. The Sole Shareholder holds all shares of the Company referred to above and, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company; with effect on December 31st, 2006.

V. The Sole Shareholder declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Sole Shareholder will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. As a consequence of such dissolution, the Sole Shareholder gives full discharge to all directors and to the statutory auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the registered office.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail. On the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Halima Bouguattaya, employée privée, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial de H.R.L. MORRISON & CO GROUP LIMITED ayant son siège social établi à Wellington, 97, The Terrace (Nouvelle Zélande) (l'«Associé Unique») en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 31 décembre 2006, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. INFRATIL AIRPORT PARTNERS HOLDING S.A (la «Société»), une société ayant son siège social au L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster le 13 avril 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 625 du 2 septembre 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 75.649;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de quarante mille euros (EUR 40.000.-), divisé en quatre mille (4.000) actions rachetables d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune;

III. L'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. L'Associé Unique est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société, avec effet rétroactif au 30 décembre 2006.

V. L'Associé Unique déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'Associé Unique aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en français et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Bouguattaya, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, vol. 31CS, fol. 72, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 février 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007028997/206/81.

(070022940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.

Sonate Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.389.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SONATE FINANCE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028966/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01947. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2007.
